



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.3/44/L.35
9 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
TROISIEME COMMISSION
Point III b) de l'ordre du jour

CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES :
CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE L'ABUS ET LE TRAFIC
ILLCITE DES DROGUES

Bulgarie, Colombie et République socialiste soviétique d'Ukraine :
projet de résolution

Campagne internationale contre l'abus et le trafic illicite
des drogues

L'Assemblée générale,

Affirmant sa croyance en la dignité humaine et en la légitimité des aspirations des êtres humains à mener une vie décente inspirée des valeurs morales, humanitaires et spirituelles, dans un environnement sain et sûr,

Gravement préoccupée par l'ampleur et la gravité du problème mondial de l'abus des drogues, qui est désormais profondément enraciné dans la majorité des régions et des Etats et a porté atteinte à la santé de millions d'individus, en particulier les jeunes,

Alarmée par la menace que l'abus et le trafic illicite des drogues constituent pour les fondements politiques, économiques et sociaux des Etats, leur souveraineté et leur sécurité,

Rappelant la Déclaration de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues 1/,

1/ Rapport de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, Vienne, 17-26 juin 1987 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.I.18), chap. I, sect. B.

20

Notant que la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, qui s'est tenue à Vienne du 17 au 26 juin 1987 1/, et la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, qui s'est tenue à Vienne du 25 novembre au 20 décembre 1988 2/ ont apporté une forte contribution à la mise en oeuvre de la campagne internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues,

Consciente de la nécessité de sensibiliser le public au moyen d'une campagne mondiale contre l'abus des drogues et de développer encore la coopération à long terme entre Etats dans ce domaine,

Prie le Secrétaire général d'élaborer un projet de programme pour une décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues et de lui faire rapport à ce sujet lors de sa quarante-cinquième session, en vue d'une approbation ultérieure du projet de programme et de la proclamation d'une décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues.

2/ Voir E/CONF.82/15.